



GESTION - SYNDIC - LOCATION - VENTE
www.bienvenu-gestion.fr

Siège SOCIAL : FIGEAC
1 bis Place Vival
☎ 05.65.34.35.27
✉ bienvenu.figeac@wanadoo.fr

Agence CAPDENAC GARE
10 avenue Charles de Gaulle
☎ 05.65.64.80.43
✉ bienvenu.capdenac@orange.fr

Agence DECAZEVILLE
87 rue Cayrade
☎ 05.65.64.72.86
✉ bienvenu.decazeville@orange.fr

LE MANDAT EST OBLIGATOIRE

Loi n°70-9 du 2 janvier 1970
Décret n°72-678 du 20 juillet 1972

ARTICLE 72

Le titulaire de la carte professionnelle ne peut négocier ou s'engager à l'occasion d'opérations spécifiées à l'article 1^{er} sans détenir un mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'une des parties.

HONORAIRES DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

TARIF HORS TAXES APPLICABLE AU 1^{er} JANVIER 2024
(Taux en vigueur à ce jour, TVA 20 %) à la charge des acquéreurs

TRANCHES DE PRIX TTC HORS HONORAIRES	% APPLIQUE SUR LA TRANCHE
Jusqu'à 34 999 €	Forfait 3 350 € HT
De 35 000 € à 64 999 €	10 %
De 65 000 € à 84 999 €	9 %
De 85 000 € à 114 999 €	8 %
De 115 000 € à 199 999 €	7 %
De 200 000 € à 249 999 €	6 %
De 250 000 € à 499 999 €	5 %
Au delà de 500 000 €	4 %

% appliqué sur le prix net vendeur

FONDS DE COMMERCE :	10 % HT
MURS COMMERCIAUX :	10 % HT
HOTELS RESTAURANTS :	10 % HT
TERRAINS :	10 % HT